

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 19 mars 2021

## Conseil Municipal n°2-2021

Le conseil municipal de Saint-Lucien, légalement convoqué, s'est réuni Salle communale, lieu extraordinaire de ses séances, le vendredi 19 mars 2021 à vingt heures trente sous la présidence de Catherine DEBRAY, maire.

**Présents** : Catherine DEBRAY, Gilbert BESNARD, Stéphane DE WITTELEIR, Thierry AUBIN, Emmanuelle LORANCE, Catherine BONVALOT (jusqu'à 21h40), Jean Marc PERRET, Jean DUNAUX, Armand DIETRICH

**Excusés** : Antoine LEORINI, Stéphane VACHET (pouvoir C. Debray)

**Secrétaire de séance** : E. LORANCE

### Ordre du jour :

- **Cadence des amortissements sur l'étude inondations**
- **Acquisition d'une parcelle**
- **Tarifs communaux 2021**
- **Subventions aux associations**
- **Taxes locales sur la publicité extérieure**
- **Commissions communales, syndicats, intercommunalité**
- **Questions diverses**

Madame le Maire ouvre la séance à 20h40.

Le compte rendu du conseil du 28 janvier 2021 est approuvé sans remarque particulière.

Mme le Maire demande l'accord du conseil pour ajouter deux points à l'ordre du jour dont les sujets sont parvenus après la convocation.

- **Achat d'un cadran pour l'horloge de la mairie**
- **Suppression de la régie communale**

### **1 - Vote de la cadence des amortissements de l'étude de lutte risques inondation**

Le coût de cette étude peut s'amortir sur plusieurs années. Nous avons le choix de la cadence de ces amortissements. Cela a peu d'incidence sur les résultats du budget. Après délibération, le Conseil municipal décide d'amortir l'étude « risques inondations » d'un montant global de 14 058,00€ sur une durée de 2 ans.

Cet amortissement sera inscrit au budget 2021 au chapitre 042 article 6811 en dépenses de fonctionnement et au chapitre 040 article 28031 en recettes d'investissement.

Vote pour à l'unanimité

## 2- Acquisition de la parcelle ZB 54

Lors de la campagne d'entretien de la rivière, un riverain nous a fait part de sa volonté de ne plus assumer cet entretien et de céder son terrain boisé de peu de valeur à la commune.

Cette parcelle cadastrée ZB 54 offrant un accès à la Maltorne permettrait de faciliter le nettoyage de la rivière dans le cadre des risques inondation.

La commune, en accord avec les vendeurs M et Mme DAVID propriétaires en indivision, décide d'acquérir la parcelle ZB 54 de 10a40 pour la somme de 300€.

Après délibération, le Conseil municipal :

- approuve l'acquisition au nom de la commune de la parcelle ZB 54, d'une contenance 10a40, moyennant le prix de TROIS CENT EUROS (300,00€), appartenant à M et Mme DAVID,
- donne pouvoir à Madame le Maire, avec faculté de se substituer, pour signer tous documents se rapportant à la procédure, notamment l'acte de vente.
- dit que le montant de cette acquisition sera inscrit au budget 2021.

Vote à l'unanimité

## 3 - Tarifs communaux 2021

Afin de préparer le budget primitif 2021, il convient d'adopter les tarifs communaux.

Le conseil municipal confirme sa volonté de maintenir les tarifs 2020 pour l'année 2021, soit :

- **Location salle :**
  - Aux extérieurs : 250,00€
  - Aux Lucanais : 120,00€
- **Location bancs et tables :** 10€ la table et les 2 bancs  
(Gratuit pour les anciens plateaux)
- **Participation pour l'entretien du jardin de l'Eglise lors des mariages :** 150,00€ (gratuit pour les Lucanais)
- **Concessions au cimetière :**
  - Trentenaires : 150,00€
  - perpétuelles 300,00 €
- **Columbarium :**
  - Concession 10 ans : 250€ (plaque comprise non gravée)
  - Renouvellement 10 ans : 200€
  - Jardin du souvenir : 50€ (plaque comprise non gravée)
- **Photocopies :** 0,10€ la copie

Vote adopté à l'unanimité

#### 4 - Subventions aux associations 2021

Mme le Maire fait part des demandes de subvention ou d'adhésion d'associations reçues en mairie : L'association des Amis du Compas (adhésion), la Fondation du Patrimoine (adhésion), l'ADMR, Association du Centre de soins du Prieuré, association du Jumelage de Nogent le Roi (adhésion), Maison familiale rurale de Beaumont-les-Autels, centre de formation déjà soutenue par l'Europe, l'Etat, le Département, la Région Centre .

Après en avoir débattu, les conseillers proposent, à l'unanimité :

- **ADMR** (Association en difficulté)  
Aide à Domicile en Milieu Rural..... **450,00 €**
  
- **Association du Jumelage de Nogent-le-Roi** ..... **143,96 € (0,61€/hbt)**
  
- **Fondation du Patrimoine**..... **100,00€**

#### 5 - Taxe locale sur la publicité extérieure 2021

Les tarifs maximaux prévus au 1° du B de l'article L. 2333-9 du code général des collectivités territoriales et servant de référence pour la détermination des tarifs prévus au 2° et au 3° du même article L. 2333-9 s'élèvent à partir du 1er janvier 2021 à :  
16,20 € dans les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de moins de 50 000 habitants ;

**La taxe locale sur la publicité extérieure sera donc de 16,20€ le m<sup>2</sup>.**

Vote à l'unanimité

#### 6 – Changement du cadran de l'horloge de la mairie

Après plusieurs interventions sur l'horloge, dont le changement du câble qui déclenche le marteau sur la cloche, Mme le Maire propose de changer le cadran, en tôle d'acier peinte, qui est rouillé et irrécupérable. Ce cadran de 57 cm de diamètre est très inhabituel. Trouver un cadran ancien est donc impossible. C'est pourquoi il doit être fait sur mesure. L'entreprise GOUJON, qui entretient l'horloge, propose un devis de 1206 € pour la fourniture et installation d'un cadran neuf en tôle émaillée. Les aiguilles seront récupérées et repeintes. Mme le Maire demande si le conseil accepte le projet de cette dépense qui sera inscrit au budget 2021

Vote à l'unanimité

#### 7 - Clôture de la Régie Unique

Le trésor public propose aux communes de supprimer leur régie communale lorsqu'elle est peu active.

Considérant :

- que cette régie n'engendre que très peu de recettes, depuis la dissolution du SITED
- que la détention d'une régie implique à chaque encaissement le déplacement en Trésorerie à Maintenon et à compter de mai 2021 en Bureau de Poste du régisseur (notre secrétaire),
- qu'il est donc plus avantageux de gérer en direct le peu de recettes générées par cette régie,

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité que :

- Cette régie unique est clôturée à compter du 1er avril 2021
- Il est mis fin aux fonctions du régisseur de la régie.
- Madame le Maire et le comptable public assignataire de la Trésorerie de Maintenon sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

## **8 - Intercommunalité**

### **Prise de la compétence mobilité.**

La Loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités du 24/12/2019) permet aux Communautés de communes de prendre la compétence " Mobilité" avant le 31 mars 2021.

Cette compétence, actuellement confiée à la Région Centre, ne nous donne pas l'autonomie nécessaire pour organiser la mobilité sur notre territoire, quel que soit le mode de transport (lignes régulières, transport scolaire, solidaire, à la demande, liaisons douces, pistes cyclables, covoiturage...). En prenant cette compétence, nous devenons Autorité Organisatrice de la Mobilité, avec le choix de reprendre ou non tous les services réguliers du transport. Après étude et concertation, la communauté de communes, lors de son conseil communautaire du 29 mars 2021, devrait opter dans un premier temps pour la prise de compétence Mobilité sans reprendre les services, dont la gestion est déléguée à la Région.

## **9 - Questions diverses**

### **- Nuisances liées aux motos et quads**

Des Lucanois se sont plaints auprès de plusieurs conseillers des nuisances générées par la fréquentation sur notre commune de nombreux quads et motos qui circulent le weekend dans les chemins et champs, provoquant détérioration et fortes nuisances sonores. Des chasseurs ont été agressés par des motards. Mme le Maire informe qu'elle travaille à l'élaboration d'un arrêté, assez complexe. Stéphane De Witteleir propose de réfléchir à un plan de circulation qui doit accompagner l'arrêté.

### **- Le Cormier**

Suite à la convention signée avec le service de juridique d'ELI, et de l'arrêté de refus du permis d'aménager, un rendez-vous sera prochainement organisé sur le terrain du Cormier avec ce service pour la suite à donner.

### **- Vaccination**

Mme le Maire transmet les félicitations adressées par Mme le Préfet à l'ensemble des élus du territoire pour l'organisation réussie de la campagne de vaccination qui a eu lieu Le 7 et 14 mars. Par ailleurs elle informe qu'Épernon va devenir un centre de vaccination permanent à compter du 9 avril prochain. Les vendredis et samedis seront jours de vaccination par roulement. C'est encore un gros travail de coordination et d'organisation.

20 à 25 bénévoles seront nécessaires pour chaque journée de vaccination.

### **- Evacuation des eaux rivières, fossés et lavoir**

Le conseil organise dans un 1<sup>er</sup> temps le curage des fossés arrière du lavoir. L'autorisation sera demandée à la Police de l'eau de curer la partie de la rivière proche du prolongement du fossé Goyer et de ce fait mettre à niveau le fossé avec la rivière ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Un débat entre une intervention urgente et une intervention de fond, a lieu sur les travaux à envisager à la jonction, actuellement trop frontale, du fossé et de la rivière. Armand Dietrich insiste sur l'urgence. Par ailleurs le conseil souhaite rencontrer les riverains du mur d'enceinte de la mare de Saint Lucien.

### **- Eglise**

Armand Dietrich présente un état des lieux de l'édifice et de son mobilier et expose les travaux à envisager.

Dans un premier temps, une reprise de la toiture de l'église semble une intervention à faire rapidement, ainsi que des parties en isorel du plafond de l'église qui menacent de tomber.

### **- Chemins**

Après débat, le conseil souhaiterait prévoir un épandage de grave afin de remettre les chemins proche du village en état.

### **- Sécurité**

Un arrêté sera pris prochainement pour que le stop de la rue des Pressoirs devienne permanent. Le stop situé rue du Clocher à proximité de l'église n'est pas confirmé.

Le Conseil départemental envisage la réfection de la route départementale depuis la RD4 jusqu'à l'entrée du bourg. Mme le Maire a demandé que soit inclus l'élargissement de la voie afin de créer dans la descente, un couloir de circulation et de protection des piétons. Nous sommes toujours en attente d'un rendez-vous pour examiner les solutions à mettre en œuvre pour la limitation des vitesses avec les services voirie du Conseil Départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50